



D.2021.07.07.1.2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.2 – MARCHES – CONVENTIONS - FONCIER

**1.2.3 – Connexion Ligne B - Marché n° CLB 2021 14597 M à conclure avec SARL ARF pour le marché
« Libération des emprises nécessaires aux travaux de coupe et de mise en défens des arbres et des
sites écologiques » - Autorisation de signer le marché**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2, du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et décidé de poursuivre sa réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.

Afin de pouvoir démarrer les travaux de gros œuvre au dernier trimestre 2022 de nombreux travaux préalables sont nécessaires dans le cadre du projet CLB (libérations d'emprises, déviations de réseaux, ...).

Le présent marché concerne la réalisation des travaux nécessaires aux abattages d'arbres, aux déboisements et aux mises en défens des arbres conservés et des sites écologiques sur l'ensemble du périmètre du projet. Aussi, les prestations à réaliser principalement dans le cadre de ce marché se situeront sur les communes de Labège, Ramonville-Saint-Agne et Toulouse.

La durée globale de ce marché de travaux est de 36 mois.

La procédure de passation retenue est un appel d'offre ouvert conformément aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 14 avril 2021 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 mai 2021 à 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

Vingt-trois (23) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Quatre (4) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- SARL ARF
- SERPE
- SMDA SAS
- PHILIP FRERES

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 19 mai 2021.

Toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 28 juin 2021, attribué à l'entreprise SARL ARF le présent accord-cadre d'un montant minimal de 100 000 euros HT et d'un montant maximal de 300 000 euros HT. L'accord-cadre est attribué pour un montant de 300 000 euros HT estimé à 196.979,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2021 14597 M avec l'entreprise **SARL ARF**.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

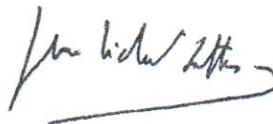
ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **SARL ARF**, le marché n° CLB 2021 14597 M pour le marché « Abattage des arbres, déboisement et mise en défens des arbres et des sites écologiques » de la Connexion Ligne d'un montant minimal de 100 000 euros HT et d'un montant maximal de 300 000 euros HT. . L'accord-cadre est attribué pour un montant de 300 000 euros HT estimé à 196.979,00 € HT

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES